

Délai d'entrée école après admission

Par Marinou, le 24/10/2012 à 10:17

Bonjour à tous et toutes,

J'ai une petite question qui peut être vous semblera stupide mais assez importante pour ma part.

Je suis titulaire d'un Master 1 de Droit et cette année j'effectue un stage en parallèle à l'IEJ dans le but de préparer le CRFPA.

En admettant que je sois "admise" pour la rentrée 2013-2014, est-il possible de n'intégrer l'école que pour la rentrée 2014-2015, ou devrais-je repasser les épreuves en 2014?

Merci pour vos réponses.

Par bulle, le 24/10/2012 à 10:29

Bonjour,

Il est tout à fait possible de reporter votre entrée à l'école des avocats si vous êtes admise cette année.

Par Marinou, le 24/10/2012 à 10:45

Merci pour cette réponse. :) Et combien de temps cette admission est-elle valable?

Par bulle, le 24/10/2012 à 10:55

Si je ne raconte pas de bêtises, on peut reporter l'entrée indéfiniment.

Par Marinou, le 24/10/2012 à 10:56

Merci pour ces réponses. Voila qui change totalement mes plans de cette année.
Bonne continuation à tous.